

**Accroître les financements dédiés à la biodiversité dans les pays en développement**

NOTANT que les besoins annuels conjoints de financement pour la conservation de la nature sont estimés entre 300 et 400 milliards USD, loin des montants actuellement disponibles estimés à environ 52 milliards USD par an ;

RAPPELANT que l'objectif 20 d'Aichi, qui prévoyait une augmentation considérable de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020, ne sera que partiellement atteint selon l'évaluation dans *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5* ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la décision adoptée par la 11e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Hyderabad de doubler, d'ici à 2015, le soutien financier international destiné à la diversité biologique des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires, ainsi que les pays à économie en transition, et le maintenir au moins à ce niveau jusqu'en 2020 ;

CONSIDÉRANT en outre l'insuffisance des financements disponibles pour la biodiversité dans les pays en développement (PED) où les besoins sont importants ;

CONSIDÉRANT que la conservation de la biodiversité dans les pays en développement est conditionnée par la présence de financements accessibles, suffisants et pérennes aussi bien pour les États que pour les acteurs de la société civile ;

CONSTATANT qu'une grande partie des aires protégées et autres mécanismes de conservation dans les pays en développement ne disposent pas des ressources financières suffisantes leur permettant d'assurer une gestion efficace, que le rapport Protected Planet (2014) fait ainsi état de 27% de sites présentant des lacunes importantes et de 13% de sites jugés déficients lors de l'évaluation de l'efficacité de leur gestion, et que la finance durable reste le sujet de préoccupation numéro un pour 51,7% des sites (soit 118) selon le rapport *Horizon du patrimoine mondial de l'UICN 2* (2017) ;

CONSTATANT que les stratégies de financement des différents bailleurs de fonds gagneraient à être davantage coordonnées et mises en synergie ; et

RAPPELANT la Recommandation 4.109 *Programmes de financement pour de petits projets de la société civile en faveur de la conservation de la diversité biologique mondiale* (Barcelone, 2008) soutenant la mise en place de programmes de financement pour la biodiversité ;

**Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

1. RECOMMANDE aux bailleurs de fonds publics bilatéraux et multilatéraux :

- a. d'augmenter la part de subventions dédiées exclusivement à la biodiversité dans les PED ;
- b. d'intégrer davantage ces enjeux dans leurs stratégies de financement ;
- c. d'utiliser davantage des mécanismes de financements innovants et complémentaires dans les PED, comme entre autres des redevances basées sur les produits de grande consommation ou des fonds fiduciaires ;
- d. d'adapter, si pertinent, la durée des financements alloués avec le temps nécessaire à l'obtention de résultats pour la conservation et la restauration de la biodiversité ;
- e. de renforcer la gouvernance conjointe des fonds alloués afin d'améliorer leur bonne utilisation, et de rendre compte davantage de son efficacité et des résultats obtenus ; et
- f. de coordonner davantage leurs financements afin de privilégier les synergies d'action notamment à des échelles territoriales.

2. DEMANDE aux États signataires de la CDB de :

- a. rendre compte de manière transparente, régulière et détaillée de leurs financements mobilisés en respectant les engagements biodiversité pris aux niveaux national et mondial ; et
- b. se doter de cadres juridiques adaptés pour systématiser la compensation écologique (Éviter, Réduire, Compenser).

3. RECOMMANDE aux États de s'appuyer davantage sur les organisations de la société civile et les parties prenantes au niveau local et de soutenir leurs actions par des financements structurants dans la durée.
4. APPELLE à la mobilisation du secteur financier – banquiers, investisseurs, assureurs – pour investir pour préserver la biodiversité.